

ACTION URGENTE

UN JOURNALISTE NON AUTORISÉ À CONSULTER UN AVOCAT

Sergueï Naoumov, journaliste indépendant détenu au secret depuis le 21 septembre, a été condamné à 12 jours de détention administrative. Son avocat n'est toujours pas autorisé à lui rendre visite. Des défenseurs des droits humains et des confrères de Sergueï Naoumov craignent que les autorités ne tentent de le réduire au silence, et pensent qu'il risque d'être soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements.

Le 24 septembre, l'avocat désigné par des confrères de confiance pour représenter Sergueï Naoumov s'est rendu au tribunal d'Ourgentch, ville située dans la région du Khorezm dans le nord-ouest de l'Ouzbékistan. Là, on lui a indiqué que son client était détenu au centre de détention provisoire d'Ourgentch. On lui a également remis des pièces judiciaires confirmant que Sergueï Naoumov avait été condamné à 12 jours de détention administrative au titre de l'article 183 (« Trouble de l'ordre public et de la paix ») du Code administratif d'Ouzbékistan. Ce verdict avait été prononcé par le tribunal de la ville d'Ourgentch le 21 septembre, le jour même de son arrestation. Sergueï Naoumov a comparu devant le tribunal sans être représenté par un avocat. D'après les pièces judiciaires, les charges retenues contre cet homme sont liées à des faits qui ont eu lieu le 21 septembre, à Ourgentch. Il aurait bousculé une femme dans la rue, puis l'aurait insultée et agressée. La femme s'est plainte à la police car, semble-t-il, il ne se serait pas excusé. Il est consigné dans les pièces judiciaires que Sergueï Naoumov a déclaré qu'il avait bousculé accidentellement la femme, mais qu'il ne l'avait pas harcelée ni agressée, et qu'il niait catégoriquement les accusations portées contre lui. Son avocat compte interjeter appel de la peine.

Sergueï Naoumov purge sa peine de 12 jours au centre de détention provisoire d'Ourgentch. Son avocat ne peut pas lui rendre visite. Personne ne l'a vu depuis qu'il a été arrêté par des agents de la police municipale à son domicile, à Ourgentch, le 21 septembre. Il a pu passer un rapide appel avec son téléphone portable vers 19 heures (heure locale) depuis le poste de police du quartier pour prévenir ses collègues de son arrestation.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en ouzbek, en russe, en anglais ou dans votre propre langue :

- engagez les autorités ouzbèkes à autoriser immédiatement l'avocat désigné pour défendre Sergueï Naoumov à le rencontrer ;
- rappelez-leur qu'elles sont tenues de respecter les obligations relatives aux personnes placées en détention qui leur incombent au regard du droit international relatif aux droits humains, notamment du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de la Convention contre la torture.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 6 NOVEMBRE 2013 À :

Ministre ouzbek de l'Intérieur

Bahodir Matlubov

Ministry of Internal Affairs

ul. Yunus Rajabiy 1

Tashkent 100029, Ouzbékistan

Fax : +998 71 233 89 34

Courriel : info@mvd.uz

Formule d'appel : *Dear Minister, /*

Monsieur le Ministre,

Procureur général de l'Ouzbékistan

Rashidzhon Kodirov

Prosecutor General's Office of

Uzbekistan, ul. Gulyamova 66

Tashkent 700047, Ouzbékistan

Formule d'appel : *Dear Prosecutor*

General, / Monsieur le Procureur général,

Copies à :

Médiatrice

Sayora Rashidova

Uzbekistan Avenue 16a

Tashkent 100027

Ouzbékistan

Fax : +998 71 239 81 36

Courriel : info@ombudsman.uz

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Ouzbékistan dans votre pays (adresse/s à compléter) : nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 262/13. Pour en savoir plus : <http://amnesty.org/fr/library/info/EUR62/007/2013/fr>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN JOURNALISTE NON AUTORISÉ À CONSULTER UN AVOCAT

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Sergueï Naoumov mène des investigations et écrit des articles pour des médias internationaux qui traitent de questions relatives aux droits humains et il a activement travaillé avec des défenseurs des droits humains en Ouzbékistan et à l'étranger. Ses collègues et ses amis craignent qu'il ne soit détenu par les autorités sur la base de fausses accusations afin qu'il ne puisse pas rendre compte des conditions de travail dans les champs de coton cette année, en cette période de récolte du coton dans la région du Khorezm. L'Ouzbékistan a été beaucoup critiquée par les défenseurs des droits humains à cause du recours au travail forcé (impliquant en particulier des enfants) au moment de la récolte du coton. Sergueï Naoumov a écrit par le passé des articles condamnant les conditions de travail dans les champs de coton et les autorités ont fait pression sur lui pour qu'il cesse d'en rendre compte. Les autorités ne veulent pas que de telles informations soient portées à l'attention de la communauté internationale.

Il a été signalé que des personnes (y compris des enfants d'âge scolaire) enrôlées pour la récolte du coton étaient soumises au travail forcé et à des conditions de vie cruelles, inhumaines et dégradantes. Les autorités affirment que ces allégations sont fausses et répandues par des pays concurrents producteurs de coton qui veulent manipuler le marché mondial du coton. Les autorités ouzbèkes ont accepté que des observateurs indépendants de l'Organisation internationale du travail (OIT) mènent des inspections lors de la récolte du coton en 2013 à travers l'Ouzbékistan. Or, les inspecteurs de l'OIT seront accompagnés par des représentants du gouvernement, et des défenseurs des droits humains ont signalé que les autorités ont fait passer à ceux qui participent à la récolte du coton des instructions quant à la façon de répondre aux observateurs de l'OIT.

La situation des droits humains en Ouzbékistan s'est gravement détériorée depuis les événements à Andijan en mai 2005, lorsque les forces de sécurité ont tiré sur des milliers de manifestants, pour la plupart non armés et parmi lesquels se trouvaient des femmes et des enfants, alors qu'ils défilaient dans le centre-ville pour protester contre le gouvernement et quand ils s'enfuyaient.

L'espace accordé à la liberté d'expression et d'association a continué de se réduire en Ouzbékistan. Des défenseurs des droits humains, des détracteurs du gouvernement et des journalistes indépendants influents ont été contraints de quitter l'Ouzbékistan afin d'échapper aux arrestations et aux actes de harcèlement et d'intimidation de la part des forces de sécurité et des autorités locales, et beaucoup continuent de subir à l'étranger un harcèlement exercé par les autorités ouzbèkes. Au moins huit défenseurs des droits humains, parmi lesquels deux journalistes indépendants, continuent de purger de longues peines d'emprisonnement dans des conditions cruelles, inhumaines et dégradantes.

Bien que l'Ouzbékistan ait plusieurs fois assuré que la pratique de la torture avait beaucoup diminué, Amnesty International continue de recevoir des informations indiquant que les détenus et les prisonniers sont couramment victimes de torture ou d'autres mauvais traitements. D'après ces informations, dans la plupart des cas, les autorités ne mènent pas d'enquête prompte, impartiale et efficace sur les allégations de torture et d'autres mauvais traitements.

La pratique en Ouzbékistan de la torture et d'autres mauvais traitements à l'encontre de détenus en attente de jugement et de prisonniers a également été signalée par des organes des Nations unies, notamment par le Rapporteur spécial de l'ONU sur la torture, qui a conclu en 2003 que la torture y était systématique, et par le Comité contre la torture, qui a souligné à l'issue de son examen périodique de ce pays en 2007 que la torture dans les lieux de détention y était monnaie courante et que ses auteurs restaient impunis.

Nom : Sergueï Naoumov

Action complémentaire sur l'AU 262/13, EUR 62/008/2013, 25 septembre 2013